Ecrit par Echo du Mardi le 15 octobre 2020

Les Commissaires aux comptes déjà dans le monde de demain



Fusion des compagnies de Nîmes et de Montpellier au 1er novembre

Les Compagnies régionales des commissaires aux comptes (CRCC) de Nîmes et Montpellier, respectivement présidées par le vauclusien Jean Dreveton et Laury Lozano-Pugliese viennent de tenir leurs assemblées générales annuelles au palais des congrès de la Grande-Motte.

Il s'agissait de la dernières assemblées générales de ces deux compagnies régionales créées en 1967 qui fusionneront au premier novembre prochain pour donner naissance à une nouvelle entité forte de près de 550 commissaires aux comptes. Une mutation des structures régionales souhaitée, fruit de la nouvelle dynamique engagée pour mieux répondre aux nouveaux enjeux de la profession.

Message d'espoir du président national

Physiquement absent et représenté par André-Paul Bahuon, président du comité qualité pédagogique de

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 15 octobre 2020

la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC), le président national Jean Bouquot a néanmoins tenu à adresser aux 160 confrères présents un message vidéo plein d'espoir et de gratitude.

« Au-delà de ses traumatismes, cette crise sanitaire et sociale nous a permis d'être vus différemment…Oui, nous sortons à peine d'une période qui a été éprouvante et extrêmement complexe. Oui, toutes les blessures ne sont pas encore cicatrisées et les angoisses pas complètement réparées… mais je suis absolument persuadé que notre profession est désormais engagée sur le chemin de la reconnaissance pour ce que nous apportons à l'économie et à la société. »

Se réinventer dans un monde en plein mutation

Le relèvement des seuils imposé voici 2 ans par la loi Pacte n'obligeant plus les petites et moyennes entreprises à nommer à un commissaire aux comptes a ainsi remis en cause 153 000 mandats. Une menace directe pour 10 000 salariés du secteur et l'avenir de la profession. Passé le temps de la stupéfaction, la CNCC s'est remobilisée rapidement afin d'essayer de trouver le rebond nécessaire pour se réinventer dans un monde en profonde mutation. Ces nouvelles missions s'articulent autour de 4 axes complémentaires allant des données financières à l'économie numérique en passant par le respect des textes légaux et réglementaires ou le contrôle des processus. Et pour engager cet indispensable rebond de la profession, le CNCC a mis en place un véritable *« Plan Marshall de la formation. »* Un plan salué par la profession si l'on en croit le succès des formations déontologies déjà suivies par 13 000 commissaires aux comptes.

Audit de cybercriminalité

« Ainsi, et contrairement aux dernières assemblées générales marquées dans un premier temps par l'incompréhension puis par la recherche de solutions, cette année pourtant impactée par la crise du Covid-19 et le nouveau code de déontologie était plus sereine, davantage orientée sur l'évaluation des nombreuses innovations engagées depuis », constate les CRCC de Nîmes et de Montpellier. Parmi celles-ci, citons la mise au point de deux normes (911 et 912) d'audit légal qui permettent désormais aux petites entreprises sur la base du volontariat, l'élaboration de certification légale. Il faut également citer la création remarquable d'un audit de cybercriminalité qui permet aujourd'hui aux entreprises de toutes tailles de connaitre leur seuil de vulnérabilité, et d'agir en conséquence pour se protéger de ce risque majeur. »

Pour sa part, André-Paul Bahuon s'est félicité de la création de l'association 'Soutien CAC' qui aide les commissaires aux comptes à obtenir une indemnisation et soutient les commissaires aux comptes pour lesquels les emplois et l'activité sont menacés par le brutal relèvement des seuils. « L'humain existe dans notre profession », a-t-il insisté au sein de cette profession qui souhaite *« se réinventer et se rendre indispensables là où elle était jusqu'à présent imposée. »*